

Chronique de la Suisse alémanique

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **52/1961 (1961)**

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-114927>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chronique de la Suisse alémanique

Les renseignements de cette chronique proviennent de la *Schweizerische Lehrerzeitung* (juillet 1960-fin juin 1961), de l'*Archiv für das Schweizerische Unterrichtswesen* (1960) et de la *Feuille d'Avis de Lausanne*.

UNE VOIE NOUVELLE POUR LA FORMATION DU CORPS ENSEIGNANT PRIMAIRE ? (*Umschulungskurse zur Ausbildung von Primarlehrern*)

GÉNÉRALITÉS. — La chronique de l'an dernier a parlé de façon détaillée de l'expérience zurichoise concernant la formation accélérée d'instituteurs venus des bureaux ou des métiers. La « *Schweizerische Lehrerzeitung* » (n° 33/44 et 36, 1960) consacre de nombreuses pages à cette question. Il vaut la peine d'en donner ici un aperçu d'une certaine ampleur.

Le directeur de l'Ecole normale de Schaffhouse, M. le Dr Müller-Wieland, président de l'Association pédagogique suisse des maîtres de gymnase, a mis ce problème à l'ordre du jour de la 96^e assemblée de cette association, les 3 et 4 octobre 1959, à Fribourg. Il a mis à la disposition de la SLZ, le texte des travaux présentés à cette occasion. En les publiant, le rédacteur de la SLZ reconnaît que l'organe des instituteurs de la Suisse alémanique n'avait que peu parlé des cours de formation rapide d'instituteurs, les considérant comme un moyen passager de pallier la pénurie d'enseignants. Mais ces cours se sont tellement multipliés qu'il est du devoir de tous les milieux pédagogiques de se préoccuper de l'important problème qu'ils posent.

Jusqu'à aujourd'hui, ont eu lieu les cours suivants :

<i>Cantons</i>	<i>Ecole Normale</i>		<i>Directeur du cours</i>
Berne	Marzili	1947/48	Dr Kundert
	Ober Seminar 1953, 1954, 1955	1956	Dr Rutishauser
		1959	Dr Flüeler
		(D'autres cours ont débuté en 1960)	
Argovie	Wettingen	1956-58	Dr Schäfer
Zurich	Zurich	1959	Prof. Dr Honegger
		1960	
Bâle	Bâle	1959	Dr H. P. Müller
Saint-Gall	Rorschach	1955-59/60	Prof. Dr Roth
Soleure	Soleure	1956, 1961	Prof. Dr Waldner
Lucerne (cours pour bacheliers)		1961	?

Schaffhouse, en 1961, a pris un arrangement avec Zurich, le manque de place à l'EN. l'empêchant de former les quatre candidats inscrits.

Le congrès de Fribourg a entendu d'abord un exposé de M. le Dr Edouard Montalda, professeur de pédagogie à l'Université de cette ville, qui a souligné le fait de la pénurie universelle d'enseignants et essayé d'en expliquer les causes : augmentation de la natalité, diminu-

tion de l'effectif des classes, désir accru d'une formation scolaire poussée, soif de savoir, mais aussi, et davantage, concurrence sociale faite à la profession d'enseignant par d'autres activités mieux rétribuées — et par là plus considérées — offrant des possibilités de promotions plus grandes, matérialisme de notre temps. La pénurie empêche pour le moment la formation plus poussée des enseignants (prolongation du temps d'études) et nuit à la sélection des candidats. La forte demande dirige vers l'enseignement des gens qui ne sont pas faits pour cette tâche, voire des ratés. Le Dr Montalda pousse en affirmant la nécessité de mieux prévoir l'avenir en ce qui concerne la formation des maîtres et à revoir tout le système des bourses et subsides.

Enfin, il note que le sens du mot pédagogie a évolué. Sont pédagogues les parents, les ecclésiastiques, les éducateurs dans des homes et asiles, les chefs d'associations juvéniles (scouts, etc.), les moniteurs de colonies de vacances ; des professions de création récente : psychologue scolaire, conseiller de profession, chef de personnel, etc. exigent des qualités pédagogiques. L'école populaire court le danger accru de ne devenir qu'une institution de l'Etat visant à inculquer uniquement le savoir, de perdre sa valeur éducative. (L'instituteur fonctionnaire plus qu'éducateur.) Après avoir mentionné la baisse du niveau intellectuel dans les écoles moyennes et dans les universités où la *culture* est souvent remplacée par un *savoir* et un *intellectualisme unilatéral*, le conférencier se demande si l'Ecole normale ne convient pas mieux à la formation du maître primaire qu'un établissement académique qui forme des « Examenstudenten », forts en savoir mais pauvres trop souvent en ce qui concerne le sens de la responsabilité personnelle et celle vis-à-vis de la société. Le problème de la formation des enseignants est à revoir : l'accent doit être mis sur le *pouvoir éducatif du maître, sur son sens social*. La forme scolaire n'est pas la seule forme de la pédagogie ; l'école doit rester l'institution de confiance (Treuhänderin) des parents, de l'Eglise et de l'Etat.

BERNE. — M. le Dr Rutishauser, directeur de l'EN. de Hofwil (Berne), constate que la voie traditionnelle de la formation des instituteurs présente un gros défaut : une sélection prématurée qui ignore si l'homme choisi sera un éducateur. L'instituteur fréquente l'école durant 13 ou 14 ans, puis devient maître d'école sans connaître la vie. Schohaus avait déjà critiqué ce fait. La tâche du maître est non seulement d'instruire, mais de préparer à la vie. Or c'est à des hommes qui n'ont jamais quitté l'école qu'on confie cette tâche ! Dans la voie de la formation normale de l'instituteur, c'est l'intellect qui prime pour l'obtention du brevet.

La formation rapide (Umschulungskurs) a fait constater l'insuffisance de la culture générale et artistique des candidats (il est évident qu'en deux ans, on ne peut acquérir le même bagage qu'en quatre ans), mais ce désavantage est compensé par le choix qu'on peut faire d'hommes ayant *réussi dans la vie* (à Hofwil, âge moyen des candidats 28 ans), d'êtres qui ont vaincu la crise de l'adolescence et de la puberté. Le désavantage de la culture est moins grand qu'il n'y paraît de prime abord. En mathématiques, par exemple, le programme de l'EN. dépasse la matière à enseigner pour former la pensée, le jugement. Mais le juge-

ment peut être formé par un *métier*, par la *vie* qui élargit aussi l'horizon. En *histoire*, l'homme fait comprendre mieux cette branche éducative par excellence. Enfin, l'infériorité en savoir acquis peut être comblée et cela donnera mieux qu'un premier de classe à l'EN. traditionnelle qui vivrait sur cet acquis sans le cultiver.

Jusqu'ici, dit en terminant le Dr Rutishauser, nous avons pu faire les constatations suivantes : Sur 70 maîtres bernois formés par la voie rapide ces dernières années et qui sont en fonction depuis cinq ans, à part deux ou trois exceptions, nous avons fait de bonnes expériences. Il s'agit de gens consciencieux, modestes, pratiquant l'autocritique, disponibles. La bonne impression que les candidats avaient faite d'emblée s'est maintenue ; le cours de formation leur a donné un élan intellectuel qui s'est maintenu. Tout en réservant un jugement définitif, il est permis d'affirmer que la formation rapide d'instituteurs, mesure d'exception pour pallier la pénurie, pourra devenir une institution définitive valable.

Ajoutons que l'opposition du début du corps enseignant bernois a fait place à une attitude très positive, comme en fait foi la résolution suivante : « L'assemblée des délégués du Berner Lehrer Verein du 6 juin 1959, par 87 voix contre 0, reconnaît la nécessité d'organiser de nouveaux cours de formation rapide d'instituteurs ; elle fait confiance à la direction de ces cours qui saura sélectionner les candidats et les préparer avec le même soin que jusqu'ici. ». (Les cours bernois durent deux ans et un trimestre ; ils admettent des candidats âgés d'au moins 23 ans, ayant suivi une école secondaire et terminé leur apprentissage. Malgré ces cours, il manque environ 45 maîtres par an.)

ARGOVIE. — M. le Dr P. Schaefer, directeur de l'Ecole normale argovienne de Wettingen, est d'accord avec le Dr Rutishauser. Il avait proposé, il y a quelques années déjà une préparation des maîtres, non plus étendue, mais plus approfondie. Son idée d'un « Arbeitsdienst » de six mois, entre l'Unter- et l'Oberseminar, devait donner aux futurs maîtres « l'occasion d'un aperçu dans les conditions de vie d'autres professions, de développer leur sens social et de perfectionner leurs capacités pratiques ». Ce stage dans l'agriculture, l'artisanat, les administrations publiques devait se faire partiellement dans une autre région linguistique du pays. Cette proposition, approuvée dans de larges milieux de l'Argovie, ne trouva pas grâce devant les instances gouvernementales qui estimèrent que trois à quatre semaines de travail agricole et l'école de recrue devaient suffire. Cette solution de compromis bien que décidée ne passa pas dans la pratique. M. le Dr Schaefer craint, pour le jeune instituteur nommé à vingt ans, un engourdissement précoce, n'ayant pas à lutter pour une promotion, ni à compter avec la concurrence comme dans d'autres professions, ni avec les forces de la nature comme l'agriculteur ou avec la résistance de la matière comme l'ouvrier. Il s'est avéré, dit-il, que les maîtres de formation rapide venus des métiers, avaient un meilleur contact avec les autorités et la population. Il envie, avoue-t-il, ses collègues norvégiens qui reçoivent à l'Ecole normale des jeunes gens de 19 ans en moyenne, ayant déjà gagné leur vie comme matelots, pêcheurs, paysans ou ouvriers de fabrique.

Le Dr Schaefer poursuit en affirmant qu'on ne naît pas maître d'école, mais qu'il n'est pas possible de former un éducateur avec n'importe qui.

C'est un non-sens de breveter un jeune homme intelligent dont le mode de vie (Lebensart) ne convient pas à la profession d'instituteur.

Les qualités essentielles du candidat instituteur lui paraissent être dans l'ordre d'importance : la capacité et la joie d'étudier, un intérêt éveillé pour la nature, l'histoire, la littérature, l'art ; la joie de s'exprimer et de communiquer avec autrui, l'intérêt témoigné à l'enfant. Il faut pouvoir se fier entièrement à lui, être sûr de son sens de la responsabilité, de sa patience et de son amour. Il considère, dans l'ordre d'importance, comme incompatibles avec l'enseignement : 1° les insuffisances du caractère, 2° le défaut de contact avec autrui, la difficulté à enseigner, l'absence du sens de l'organisation, 3° un horizon d'intérêts trop restreint (Enge der Interessen) et, enfin seulement, certaines insuffisances purement théoriques et scolaires. La formation traditionnelle par l'EN. rend difficile l'élimination de candidats suffisamment scolaires bien que peu aptes à devenir de bons instituteurs.

Le cours de formation rapide argovien a groupé des hommes entre 22 et 37 ans. Comme à Berne, l'admission a été basée sur un entretien d'une demi-heure avec trois personnalités différentes, puis sur des épreuves de langue maternelle et de calcul. Au préalable, des renseignements avaient été recueillis auprès des employeurs des candidats.

Le rapporteur argovien pense que la réduction du temps consacré à la culture générale des candidats est compensée par la culture que donne la vie. L'élan donné par les cours les pousse d'ailleurs à compléter leur culture. Il ne nie pas les difficultés d'ordre linguistique pour le technicien ; l'insuffisance de la formation musicale, en dessin, en gymnastique.

Quant à la formation professionnelle, il signale la joie des maîtres de pédagogie à se trouver « enfin devant des candidats instituteurs et non devant des gamins ». L'expérience, pour les maîtres à l'école normale argovienne, comme pour ceux du Berner Oberseminar, fut des plus heureuses. Aussi, M. Schaefer souhaite-t-il qu'à l'avenir deux voies soient instituées pour former des instituteurs : l'Ecole normale traditionnelle et une EN. pour adultes avec des cours de 2 ½ à 3 ans. Une EN. intercantonale pourrait être créée à cet effet vu l'existence du concordat relatif à la reconnaissance de l'équivalence des brevets existant en Suisse alémanique entre de nombreux cantons. D'autres Etats, la Finlande par exemple, connaissent plusieurs types d'établissements pour former des maîtres, compte tenu de la préparation antérieure et de l'âge des candidats.

BALE-VILLE. — La situation à *Bâle-Ville* est différente. Il faut une maturité ou un diplôme du gymnase des jeunes filles ou une maturité commerciale pour accéder au séminaire qui forme les maîtres en deux ans. Une autre voie légale consiste à obtenir la maturité spéciale des cours du soir gratuits pour « Berufstätige » (voir chronique 1960). A Bâle, 25 % des élèves fréquentent le gymnase (collège). Les candidats ont donc, à Bâle, au moins 18 ans, en général plutôt entre 19 et 21 ans, à leur entrée à l'Ecole normale.

On comprend donc que M. le Dr P. Müller, directeur du Séminaire bâlois fasse entendre un son de cloche différent de ceux de MM. Rutishauser et Schaefer au sujet du cours rapide ouvert à Bâle en 1959.

Le Grand Conseil n'exigea ni maturité, ni apprentissage, ni l'âge de 23 ans comme Berne. Il se contenta, dit le rapporteur, de la « conception nébuleuse » de « la vie formatrice ». Les bacheliers, continue-t-il, ont au moins tenté l'aventure intellectuelle. Pour les maîtres de l'EN. bâloise l'expérience du cours rapide fut catastrophique (erschreckend). « Si vraiment la vie cultivait autant qu'on veut le dire, il n'y aurait plus qu'à fermer les gymnases, à laisser gagner leur vie aux jeunes gens, puis à choisir parmi eux les futurs penseurs et meneurs d'hommes. »

L'opposition à Bâle fut vive ; mais, devant le fait accompli, on chercha à tirer le meilleur parti de la situation « qui fait apparaître sous un jour sensiblement meilleur la formation habituelle ».

Il faut le dire, ajoute M. le Dr Müller, que les vingt candidats (sur 94 inscriptions) témoignent de beaucoup de zèle et font d'honnêtes efforts. Mais il est trop tôt d'émettre un jugement sur les résultats.

SAINT-GALL. — Les cours rapides saint-gallois sont accessibles seulement aux porteurs d'une maturité, ou exceptionnellement aux maîtresses enfantines (Kindergärtnerinnen), maîtresses d'ouvrages ou ménagères. Ils ne durent que quelques mois : début juin à mi-décembre et comptent en moyenne 15 à 25 participants. Le programme comprend 35 heures hebdomadaires ainsi réparties : psychologie-pédagogie : 7 h. ; méthodologie : 6 h. ; pédagogie pratique : 16 h. ; allemand : 2 h. ; méthodologie de la religion : 2 h. ; méthodologie de la gymnastique : 2 h. Durant les vacances d'automne a lieu un cours de chant et de dessin de 6 jours. Les candidats ne reçoivent que la moitié de l'enseignement pédagogique théorique prévu à l'EN. mais ils font autant d'heures de pratique que les élèves réguliers.

Après cinq ans, on peut affirmer, dit M. H. Roth, maître à l'EN. cantonale, que les débutants dans l'enseignement venus des cours rapides se comportent aussi bien que ceux formés par la voie traditionnelle. N'ont pas donné satisfaction ceux qui avaient mal réussi dans leur métier antérieur et avaient cherché dans l'enseignement une fuite dans une profession jugée apparemment plus facile. Mais le plus grand nombre sont à considérer comme un apport heureux à l'école.

Sans doute les cours rapides sont-ils trop courts mais ils ne diminuent pas le niveau du corps enseignant. Ce qui doit inquiéter c'est la pénurie chronique d'instituteurs. Ne serait-il donc pas désirable que les cours rapides, modifiés dans leur forme, deviennent une *institution définitive* ? L'école populaire aurait sans aucun doute tout à gagner avec des maîtres venus à l'enseignement par le « détour » d'une autre profession. Les cours rapides ont prouvé qu'il existe des hommes expérimentés de 28 ou 30 ans, sincèrement désireux de devenir instituteurs, mais qui redoutent de reprendre place sur les bancs de l'école avec des normaliens de 18 ans. Pour autant qu'ils aient acquis une culture générale et une maturité d'esprit suffisantes, il faudrait qu'en des temps normaux aussi un cours spécial leur ouvre la porte du métier d'instituteur.

ZURICH. — La chronique de l'an dernier a parlé en détail du premier cours rapide zurichois. Nous nous bornerons à dire que, vu les expériences heureuses faites, un second, puis un troisième cours ont été organisés.

Nous résumerons par contre en quelques mots le rapport de M. Konrad Zeller, directeur de l'Ecole normale évangélique de Zurich-Unterstrasse. Pour lui, la difficulté des cours rapides réside surtout à donner aux candidats une bonne culture générale ; la formation professionnelle qui comprend aussi la musique, le dessin et la gymnastique est plus facile. Il entend par culture générale — au sens où l'entendait Pestalozzi — la faculté d'observer, de coordonner son savoir par un travail personnel de l'esprit, d'être conscient de ses lacunes et prêt à les combler ; capable de comprendre autrui et de se faire comprendre par autrui.

Discussion. — Une discussion animée a suivi les exposés résumés ci-dessus. Voici les principales idées exprimées :

a) Choix des candidats. Il est difficile lorsque les candidats sont nombreux. Un entretien avec le candidat renseigne relativement vite et de façon concluante s'il possède les qualités requises.

b) Le degré de maturité d'esprit est souvent difficile à établir. Il faut distinguer entre maturité d'esprit (spirituelle, humaine) et maturité intellectuelle. Dans les cours rapides, on cherche à combler les déficits de la seconde, étant admis que la vie a donné la première.

c) Les branches artistiques posent un problème difficile. Certains candidats qui n'ont plus dessiné depuis leur temps d'école, ni fait de musique ou de gymnastique, branches indispensables à la profession d'instituteur, ont beaucoup de peine. Il est vrai que la bonne volonté qui ne manque pas permet de récupérer bien des insuffisances.

d) Partout, la prise de position du corps enseignant à l'égard des cours rapides a été d'abord défavorable par crainte de voir abaissé le niveau culturel de la profession. Mais les préjugés du début ont disparu, même à Zurich où l'opposition était particulièrement forte.

e) Comme il n'est pas possible, par une formation rapide, de donner une culture générale équivalente à celle d'études normales, il faudrait créer un nouveau type de brevet ne permettant d'enseigner que dans les classes inférieures (jusqu'à la 6^e année).

Conclusions. — Les cours rapides ont ouvert la voie à des conceptions nouvelles concernant la formation du corps enseignant. Faire appel à des candidats plus mûrs d'esprit et s'étant avérés capables dans un autre métier n'est pas chose nouvelle. On a souvent déploré le fait de lancer dans la vie pratique de trop jeunes gens, d'où la tendance à instituer après une 4^e, une 5^e année d'études à l'EN. et le « Rücksackartikel » schaffhousois obligeant le jeune instituteur à gagner d'abord sa vie dans une autre profession. Le corps enseignant mieux documenté, renseigné sur les expériences faites, abandonnera ses préjugés. Comme l'a dit, en mettant fin au Congrès de Fribourg, M. le Dr Marcel Müller-Wieland : « Les cours rapides comportent un enseignement pour le corps enseignant » (Die Lehrerschaft hat von den Umschulungskursen zu lernen).

CHRONIQUE DES CANTONS

ZURICH

Conférence des maîtres

Le « Schulsynode » qui groupe l'ensemble des enseignants jusqu'à l'Université est de plus en plus remplacé par des conférences groupant les maîtres de tel ou tel degré. 1. Conférence du degré élémentaire. 2. Conférence du degré moyen. 3. Conférence du degré supérieur. 4. Conférence des maîtres secondaires. 5. Conférence des classes de développement. Le corps enseignant estime pourtant que la conférence générale qui voit l'ensemble de l'organisation scolaire mérite de subsister.

Classes de développement

Elles se multiplient et sont créées même dans de petites localités. Il en existe de divers types : a) pour déficients mentaux ou physiques ; b) pour les petits élèves de 1^{re} année inadaptés, quoique d'une intelligence normale, auxquels, comme à Bâle, le programme de 1^{re} année est dispensé en 2 ans ; c) curatives (Heilpädagogische Hilfsschule) pour infirmes des sens, paralysés cérébraux ; d) classes d'observation ; e) de fin de scolarité. M^{lle} Dr M. Sidler a publié divers écrits sur ces classes, créées selon ses idées.

Séminaire technique

A Winterthour, on a créé un « Séminaire technique ». Cette institution aura comme tâche principale l'orientation professionnelle et le perfectionnement de la formation des personnes qu'une carrière technique attirerait. Il travaillera en étroite collaboration avec le Technicum qui fournira la majorité des professeurs.

Semaine scolaire de cinq jours

On a organisé à Winterthour un sondage dans 900 ménages environ afin de se rendre compte des positions des pères et mères de famille à ce sujet. Sur 392 questionnaires rentrés (ce qui est peu) 71 % se sont prononcés *contre* une éventuelle introduction du samedi libre.

BERNE

Tronc commun à l'Ecole moyenne

Un tronc commun groupe désormais les élèves de 5^e et 6^e années et ceux de 4^e et 3^e du progymnase, ce qui retarde de 2 ans l'orientation des études.

Une nouvelle Ecole normale

On envisage de créer une E.N. dans l'Oberland, région décentralisée et possédant peu de possibilité pour la formation intellectuelle ou professionnelle.

Classe préparatoire à l'Ecole normale

Sur la proposition de M. Bühler, directeur d'Ecole normale, on a ouvert à l'EN. cantonale une 10^e année pour élèves primaires bien

doués. Ceux-ci pourront subir l'examen d'admission à l'EN. après une année d'études.

Contre une école strictement utilitaire

La Société des instituteurs bernois, à l'heure où le développement économique, technique et social exige la transformation du système scolaire, tient à réserver son droit (Mitspracherecht) de participer à toutes les discussions politiques relatives à l'école, afin d'empêcher que les problèmes scolaires ne soient considérés qu'au point de vue strictement utilitaire.

Nouveau plan d'études secondaires

Un nouveau plan d'études est entré en vigueur au printemps 1961. Les heures de géographie, d'histoire, d'écriture (et, pour les filles, de physique, de français, de calcul) ont été diminuées ; par contre on a augmenté le nombre des heures de langue maternelle (en 5^e et 9^e), d'algèbre et de géométrie. Certaines matières ont été abandonnées : alliages, certains mélanges, intérêts composés, comptes-courants, etc. L'anglais, l'italien, la musique instrumentale, les travaux manuels pour les garçons, le jardinage, et, pour les écoles secondaires rurales le latin, et éventuellement le grec, des mathématiques complémentaires sont des branches facultatives. Afin d'éviter tout surmenage, le total hebdomadaire des leçons ne doit pas excéder 36. Le maître de classe doit s'entendre avec les maîtres spéciaux afin que soient évités des devoirs à domicile (écrits surtout) trop longs.

La tendance générale du plan vise à une réduction modérée de la matière au profit d'un travail plus paisible en profondeur. Une grande liberté est laissée aux maîtres dans le choix de la matière, dans le cadre du plan d'études ; le travail personnel de l'élève ainsi que celui en équipes sont encouragés.

LUCERNE

Problèmes de l'Ecole secondaire

Les maîtres secondaires lucernois se plaignent du fait que l'appellation d'école secondaire désigne dans les divers cantons des types d'écoles différents, ce qui rend difficile le recrutement du personnel enseignant et l'admission des élèves. L'Association des maîtres secondaires a organisé deux cours pour introduire de nouveaux manuels de français et de mathématiques. En ce qui concerne cette dernière discipline, il est constaté que la matière fait surtout appel à la faculté du raisonnement mathématique et ne vise pas simplement à l'habileté du calcul. Cette exigence d'une préparation mathématique poussée est indispensable vu l'existence du Technicum de la Suisse centrale, mais semble trop élevée pour certaines écoles secondaires rurales. Comment faire, disent les maîtres, devant ce dilemme ? Bien préparer les élèves alors que l'accent est mis dans le public sur l'organisation des loisirs et la préoccupation de ne pas surmener les élèves ? Notre économie nationale exige un travail poussé, il faut donc une sélection sérieuse des élèves admis à l'Ecole secondaire.

URI

Ce canton souffre d'une pénurie de maîtres. Une nouvelle ordonnance scolaire est entrée en vigueur le 4 avril 1960. Les plans d'études primaires et secondaires sont en voie de révision.

SCHWYTZ

Subsides d'études

Jusqu'à maintenant le canton n'accordait des bourses qu'aux élèves fréquentant une école de métiers, de commerce ou d'agriculture ; mais aucun subside n'allait aux étudiants des technicums, gymnases ou universités. A la suite d'une conférence avec les représentants de tous les partis, le chef du Département de l'Instruction publique, M. J. Ulrich, a décidé de prendre des mesures pour combler cette lacune. De son côté, le corps enseignant a voté une résolution demandant une réglementation du « Stipendienwesen ».

Nouvelle forme du « Schulblatt »

Le « Schulblatt des Kantons Schwytz », organe de liaison et de discussion entre le Département de l'Instruction publique, le Conseil de l'éducation et le corps enseignant, vient de changer de forme. L'Association cantonale des 200 enseignants y dispose d'une certaine place.

Cours post-scolaires ménagers

Une ordonnance du 10 décembre 1959 crée des « Hauswirtschaftliche Fortbildungsschulen ». Un nouveau plan d'études pour l'enseignement ménager primaire, secondaire et post-scolaire porte la date du 10 mars 1960.

NIDWALD

Ce canton a édicté des plans d'études pour les travaux à l'aiguille et l'enseignement ménager, modifié la loi scolaire de 1956 et publié un plan d'études pour les écoles secondaires (17 juin 1960). Un règlement de discipline pour l'école primaire et secondaire est en préparation, ainsi qu'un règlement sur le service dentaire scolaire.

GLARIS

Des subsides cantonaux sont accordés aux apprentis obligés de se déplacer.

Zoug

Début de l'année scolaire en automne

Cette modification est proposée par le Conseil de l'éducation. Sa réalisation est entravée par la pénurie de locaux.

SOLEURE

La semaine scolaire de cinq jours

On en a discuté abondamment, spécialement à Granges et à Olten. Le Schulsynode mettra le problème à son ordre du jour. Pour l'instant, on est réservé. L'introduction de cette réforme exigerait l'institution

d'une 9^e année scolaire, l'engagement d'une centaine de maîtres et la création d'un nombre égal de locaux. Une enquête faite à ce sujet par le Département de l'Instruction publique auprès des « Bezirksschulen-Kommissionen » a donné des résultats peu favorables à la réforme mais a vu des craintes émises au sujet d'une pression des milieux économiques désireux de la voir aboutir.

Conférence des Commissions scolaires de district

La Commission de la « Bezirksschule » convoque une fois par an, au moins, les inspecteurs de l'enseignement primaire et secondaire, ceux des classes de fin de scolarité et des cours post-scolaires, de l'enseignement de la gymnastique, des travaux féminins et de l'enseignement ménager ainsi que les délégués de toutes les communes du district. Les rapports concernant les diverses écoles y sont présentés et commentés.

Mais on y parle aussi de problèmes généraux concernant l'école : ici, l'inspecteur a précisé que la compétence en ce qui concerne la promotion d'un élève est affaire de l'inspecteur et du maître, non de la Commission scolaire. Ailleurs on a critiqué l'engagement par des maisons de commerce de grands élèves comme vendeurs auxiliaires au moment des fêtes, ainsi que les trop nombreuses collectes faites par les écoliers.

Institutrices mariées

Malgré la pénurie d'enseignants, le canton de Soleure n'admet pas l'éligibilité des institutrices mariées. Elles sont engagées uniquement comme remplaçantes. Cette mesure est approuvée même par le Lehrerinnenverein.

Cours de perfectionnement

Des cours de perfectionnement obligatoires de trois semaines ont été institués par le Conseil d'Etat pour les instituteurs appelés à tenir une classe avant la fin de leurs études et les bacheliers formés à l'enseignement par un cours rapide. De tels cours seront également organisés pour tous les maîtres. Cette innovation est bien accueillie par le corps enseignant qui estime que les cours facultatifs organisés par les associations d'enseignants sont de trop courte durée et n'atteignent que trop peu de participants. Ainsi, l'idée que la formation de l'instituteur ne s'achève pas à l'Ecole normale acquiert droit de cité.

BALE-VILLE

Classes « d'introduction » (Einführungsklassen)

On a constaté qu'à l'âge de l'entrée à l'école, un petit nombre d'élèves sont avancés ; mais le nombre des petits écoliers manquant de la maturité requise augmente sans cesse. Pour cela Bâle a retardé l'âge d'entrée obligatoire ; ainsi, les plus jeunes ont 6 $\frac{1}{4}$ ans et les plus âgés 7 $\frac{1}{4}$. Les inadaptés par manque de maturité forment le 10 à 12 % des effectifs. Si l'on déduit 3 à 4 % d'élèves vraiment déficients, destinés aux classes de développement, il reste 6 à 9 % d'enfants non mûrs, malgré une intelligence normale. La cause de ce fait doit se trouver dans certaines circonstances familiales : enfants privés trop tôt de leur mère, troubles

familiaux fréquents malgré le bien-être matériel. Jusqu'ici les « non mûrs » redoublaient leur première année ou restaient à l'école enfantine où ils n'étaient pas à leur place.

Depuis 1959, on a créé trois « classes d'introduction » (Einführungsklassen = E-Klassen) pour lesquelles il fut facile de trouver du personnel enseignant. Leur but est de préparer en 2 ans les petits de première année pour leur permettre de suivre normalement en seconde année. La difficulté consiste à faire comprendre aux parents la nécessité de laisser à leur enfant normal, voire intelligent, un temps suffisant pour s'adapter à l'école. Ce sont souvent des caractériels, des enfants traumatisés psychiquement, incapables de se concentrer ou de saisir de simples abstractions, telles que les nombres.

Les E-Klassen dispensent tout d'abord des exercices de maîtrise corporelle et manuelle et s'efforcent de donner à l'enfant la confiance en lui-même, un sentiment de sécurité. L'enfant doit sentir que la maîtresse s'intéresse personnellement à lui. Une large place est faite au jeu, à la musique, aux contes, à la mémorisation de rimes enfantines.

*L'école des parents bâloise
(Basler Elternzirkel)*

Cette institution est née à l'occasion d'une exposition scolaire bâloise, en 1953, manifestation destinée surtout au perfectionnement du corps enseignant. Les parents furent invités à des conférences de pédagogues de renom par des billets remis aux enfants, en classe. Les conférences, destinées à affermir la collaboration école-famille, organisées dans 4 salles de quartiers différents, eurent un succès inespéré.

Bientôt le besoin de discuter en cercles restreints se fit sentir. Il y eut d'abord 3 cercles de 15 à 22 participants, se réunissant 5 ou 6 fois dans l'espace d'une quinzaine. En 1957, les parents furent invités à visiter des classes enfantines, puis des classes des degrés inférieurs et moyens : 500 donnèrent suite à l'invitation. Les cercles passèrent au nombre de 19, groupant une vingtaine de participants chacun. Il fallut créer un secrétariat, avec l'appui de l'Etat, du Frauenverein et d'une association privée s'intéressant à l'éducation du berceau à l'âge adulte. Le Dr Haffter, directeur de la polyclinique psychiatrique infantile, aidé par de jeunes instituteurs, soumet un projet d'association au Dr P. Zchokke, chef du Département de l'Instruction publique. Ce projet fut transmis à la Société d'utilité publique qui prit l'institution sous son patronage et octroya une subvention annuelle de 10 000 fr. L'association, le « Basler Elternzirkel, Arbeitsgemeinschaft für Erziehungsfragen », fut constituée le 10 novembre 1958. Elle dispose d'un secrétaire engagé à demi-temps.

BALE-CAMPAGNE

Gymnase cantonal avec section pédagogique

Malgré les projets de réunion des deux Bâle, le demi-canton va créer un gymnase cantonal avec section pédagogique. On espère que les premiers maîtres, formés jusqu'ici dans des écoles normales d'autres cantons, pourront entrer en fonction en 1965.

Réélection périodique des maîtres

La réélection périodique des maîtres (souvent par le peuple), très répandue en Suisse alémanique, commence à être abandonnée à Bâle-Campagne. Un tiers des communes y ont renoncé.

Cours de ski pour instituteurs

Des cours de ski de trois jours, dirigés par un inspecteur scolaire, en dehors des vacances et aux frais de l'Etat, ont préparé, l'hiver dernier, les maîtres aux « Skiwochen » scolaires.

Logement du corps enseignant

Comme les instituteurs sont parfois dans l'impossibilité de trouver un appartement, certaines communes font construire des « Lehrerhäuser », ou subventionnent des coopératives du logement, ou cèdent du terrain par droit de superficie pour assurer un appartement à leur corps enseignant.

Technicum

Un Technicum bâlois, réalisation des deux demi-cantons, sera construit à MuttENZ. Le projet consiste en un vaste complexe scolaire, comprenant, outre les écoles régionales (Bezirksschulen), le progymnase et l'école des métiers. Le Technicum comprendra une division de génie civil, d'électrotechnique (haute et basse tension) et une division mécanique. Il sera le seul en Suisse à posséder une division d'arpentage pour géomètres.

SCHAFFHOUSE

Les étudiants universitaires remplaçants d'instituteurs

L'inspecteur scolaire schaffhousois, dans son rapport annuel, affirme qu'en général les expériences faites avec les étudiants comme remplaçants d'instituteurs n'ont pas été heureuses : il manquait aux uns tout sens pédagogique, d'autres ne prenaient pas leur tâche au sérieux.

Pour pallier la pénurie de maîtres

Ce sont surtout les petites communes du canton qui manquent d'instituteurs ; ce sont elles aussi qui fournissent le moins d'élèves à l'école normale. Sur 164 instituteurs formés à Schaffhouse, 110 viennent de cette ville ou de Neuhausen. Aussi va-t-on entreprendre une campagne dans chaque village pour intéresser des jeunes gens et des jeunes filles à la vocation d'enseignant ou pour décider de jeunes hommes exerçant déjà une profession à suivre un cours de formation rapide pour instituteurs.

APPENZELL, R.E.

L'école et la vie économique moderne

Au cours de la Conférence générale du corps enseignant, à Gais, au printemps 1961, M. le Dr Gasser a fait un intéressant exposé sur : « Les modifications de structure de l'économie et ses incidences sur l'école ». Il y affirme entre autres que l'automation exige, autant que par le passé, des ouvriers qualifiés ayant reçu une bonne préparation scolaire. Mais l'orateur met en doute les méthodes d'enseignement tradition-

nelles. La spécialisation accrue, la division du travail, dans les grandes entreprises exigent une collaboration toujours plus grande afin d'harmoniser en un tout les diverses activités. Il pense que l'école préparerait mieux les enfants à leur future activité économique par le travail scolaire en équipes : travaux collectifs, sport en équipes, musique d'ensemble (chant de canons, en particulier).

SAINT-GALL

Problèmes scolaires saint-gallois

Le nouveau chef du Département de l'Instruction publique, M. Guido Eigenmann, a récemment parlé des problèmes scolaires de son canton. Il a déploré la pénurie d'enseignants due en partie au fait que, en 1959, 44 maîtres ont quitté l'enseignement pour une autre profession ou ont été nommés dans d'autres cantons. En 1960, ce nombre s'est élevé à 87 !

M. Eigenmann estime urgent de revaloriser moralement et financièrement la profession d'enseignant, en particulier par une prolongation du temps des études.

Afin de favoriser les études, le Conseil d'Etat propose de porter de 96 200 fr. à 165 000 fr. le montant des subsides aux élèves des écoles moyennes, en attendant qu'une loi soit promulguée sur tout le système des bourses et subsides. Ces subsides sont surtout destinés aux élèves des régions périphériques, celle de la Linth en particulier, pour lesquelles il faudra créer des établissements secondaires décentralisés à l'instar de ce qui s'est fait à Sargans.

Subsides aux écoles confessionnelles

Une forte opposition se manifeste dans les partis politiques à la demande des catholiques-conservateurs de subsides de l'Etat aux écoles confessionnelles. On tient à sauvegarder l'esprit de tolérance garanti par l'école publique.

Enquête auprès des élèves libérés de l'école

Le bureau d'orientation professionnelle de la ville de Saint-Gall a adressé un questionnaire à tous les élèves primaires et secondaires libérés au printemps 1961. Sur 447 élèves, 117 (26 %) désiraient continuer leurs études à la Kantonsschule, à l'Ecole normale, etc. ; 233 (52 %) avaient déjà retenu une place d'apprenti, tandis que 97 (22 %) désiraient d'abord gagner leur vie (85 de ces derniers avaient déjà trouvé une place). Il ne restait donc que 12 élèves ne sachant ce qu'ils allaient faire en quittant l'école. Parmi les 97 désirant gagner leur vie, 85 pensaient commencer un apprentissage après 1 ou 2 ans et considéraient leur place comme une étape en vue de l'apprentissage.

Les réponses, selon les divers types d'école, donnent comme résultats :

	<i>Elèves secondaires</i>	<i>Elèves primaires</i>
Poursuite des études	34 %	8 %
Apprentissage	60 %	41,5 %
Travail immédiat (ou séjour en Suisse romande avant l'apprentissage)	6 %	43 %
Indécis	—	7,5 %

Sur un total de 533 apprentis entrés en apprentissage en 1960, 108 avaient 15 ans ; 242, 16 ans ; 122, 17 ans ; 61, 18 ans. Le début de l'apprentissage à 17 ans et au-delà est donc fréquent. Il est vrai qu'il s'agit souvent d'un second apprentissage ou d'un double apprentissage (par exemple coiffeur pour messieurs, puis pour dames ; ferblantier, appareilleur). Ces cas représentent le 1/3 du total des apprentissages. Si l'on déduit le nombre des apprentis domiciliés en dehors du chef-lieu, il n'y a que 67 citadins qui entrent en apprentissage à 17 ans. En plaçant ce chiffre en regard des 85 ayant exprimé le désir de faire un apprentissage ultérieur à une occupation temporaire rémunérée, il s'avère qu'un bon nombre des jeunes gens ne sont que provisoirement manœuvres, ce qui est heureux.

ARGOVIE

Deux gymnases cantonaux

Par votation populaire, les électeurs argoviens ont décidé le 3 juillet 1960, la création d'un second gymnase cantonal à Baden. Le gymnase communal d'Aarau devient cantonal.

Augmentation de la durée des études à l'Ecole normale

Il est prévu de la porter de 4 à 5 ans, dès que les circonstances le permettront.

Un Technicum cantonal

Le Conseil d'Etat a préparé un projet de loi en vue de la création d'un Technicum cantonal à Windisch. Le peuple aura à se prononcer sur ce projet qui nécessitera un crédit de 11 millions de francs.

THURGOVIE

Repourvue des postes d'instituteurs

Afin d'éviter par les communes la « course aux instituteurs, » le Département de l'Instruction publique, en collaboration avec la direction de l'Ecole normale, pourvoit à la répartition des nouveaux brevetés dans les classes à trois degrés ou de fin de scolarité. Les classes plus faciles sont mises au concours parmi les maîtres déjà en fonction.

En faveur des études moyennes

Les deux écoles moyennes du canton, la Kantonsschule de Frauenfeld et l'école normale de Kreuzlingen forment toutes deux le double d'élèves d'il y a vingt ans. Si le bâtiment de Kreuzlingen peut s'agrandir, il n'en est pas de même pour la Kantonsschule qui compte 34 classes et 600 élèves. On projette de construire une Kantonsschule dans la région du lac (entre Arbon et Steckborn). Une association en vue de la création d'une telle école dans le Seetal vient d'être formée et une motion a été déposée au Grand Conseil.

GEORGES FLUCK.
